



Le Mans, le 7 décembre 2017

En hiver, attention aux intoxications au monoxyde de carbone et aux incendies de cheminée

En Sarthe, en 2016, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 72) est intervenu pour 399 feux de cheminée et 15 intoxications au monoxyde de carbone.

➤ **Les intoxications au monoxyde carbone, première cause de mortalité accidentelle par toxique en France**

En France, chaque année, environ 4000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone : 3 000 d'entre elles doivent être transportées en service d'urgence, ces accidents pouvant laisser des séquelles à vie, et 100 en décèdent. Le monoxyde de carbone est ainsi la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore, et donc indétectable par l'être humain. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane... Il diffuse très vite dans l'air ambiant.

➤ **L'hiver, période à haut risque d'intoxication**

Avec la baisse des températures, la fin d'année, période pendant laquelle s'effectue la mise en route des appareils de chauffage, se caractérise par un risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone. Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable par nos sens, car il est inodore, incolore et non irritant. Les principales sources d'intoxication identifiées sont des chaudières au gaz ou au fioul, auxquelles s'ajoutent des facteurs favorisants tels qu'une mauvaise aération (entrée ou sortie d'air absente, obstruée ou obturée), un défaut d'entretien de l'installation ou un défaut d'évacuation des gaz brûlés. Dans certains cas, des intoxications ont été observées du fait d'une mauvaise utilisation d'appareils non raccordés à un conduit d'évacuation des gaz de combustion (groupes électrogènes...).

PRÉFET
DE LA SARTHE

➤ **Des conseils de prévention simples pour prévenir les intoxications et les incendies**

Avant le début de la saison hivernale et la mise en route des appareils de chauffage, plusieurs gestes de prévention limitent les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile :

- Faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié avant la période de chauffe ;
- Maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air, même par grand froid ;
- Aérer son logement au moins 10 minutes par jour, tous les jours, même quand il fait froid ;
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion : ils sont conçus pour un fonctionnement court et intermittent. Les utiliser uniquement dans des locaux de grand volume et bien ventilés ;
- Toujours utiliser les groupes électrogènes à l'extérieur et à distance des bâtiments (notamment des prises d'air neuf et des ouvertures) – une distance de 8 m minimum doit être respectée ;
- Ne jamais utiliser à l'intérieur un engin à moteur thermique ou un dispositif à combustion (brasero, barbecue...).

En cas d'intoxication :

Les premiers signes d'intoxication sont des maux de tête, nausées, confusion mentale, malaises ou vomissements. Il faut alors **aérer immédiatement le logement**, arrêter si possible les appareils à combustion, **évacuer** au plus vite les locaux et appeler les secours (**112, 18 ou 15**).

Pour plus d'information, consultez les sites :

- Ministère de la Santé et des Affaires Sociales : <http://www.santepubliquefrance.fr/>
- Site de prévention de la pollution de l'air intérieur et des accidents domestiques : <http://www.prevention-maison.fr/>